

		M01_211
	Charte du Service de l'eau	Version du 26 août 2020 Auteur saz Approuvé par SAZ

Afin d'assurer une bonne gestion de l'eau nécessaire au fonctionnement et au développement de la région et à la préservation de l'environnement, la direction du Service de l'eau s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour satisfaire les citoyens et les parties intéressées par un service de qualité et une information permettant un contrôle démocratique dans le respect de la charte *eau, bien public* de la Municipalité de Lausanne.
- Favoriser le bien-être et la motivation des collaborateurs par des actions en faveur de la santé et la sécurité au travail et en offrant des conditions de travail optimales. Favoriser la formation continue, la collaboration avec les autres services, collectivités, les associations professionnelles et les Hautes-Écoles dans un esprit d'émulation et d'amélioration continue.
- Mettre en œuvre les méthodes et les techniques les plus adaptées et à la pointe des connaissances, pour garantir la qualité et la sécurité alimentaire de l'eau potable et pour assurer une collecte et un traitement des eaux claires et usées de façon à améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. Maintenir et adapter les infrastructures du service dans une démarche de gestion patrimoniale sur le long terme.
- Sélectionner les prestataires en tenant compte de critères économiques, liés à la qualité, à la sécurité, au respect des conditions sociales et à la limitation des impacts environnementaux.
- Favoriser une approche régionale de l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation et du traitement des eaux, dans un souci d'optimisation des infrastructures, des ressources et de préservation de l'environnement.
- Veiller à préserver les ressources en eau et à sensibiliser la population à l'utilisation rationnelle et au respect de l'eau. Agir plus spécifiquement pour favoriser le recyclage des matières premières utilisées pour la construction et pour minimiser la consommation d'électricité utilisée pour la production, le pompage et le traitement des eaux. Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées pour diminuer l'impact sur les eaux de surface.
- S'engager dans des actions de solidarité internationale afin de diminuer le nombre de personnes dépourvues d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde.
- Se conformer aux exigences légales applicables et autres exigences applicables. Garantir un niveau d'excellence par le biais de certifications largement reconnues (ISO 9001, 14001 et 22000 sécurité des denrées alimentaires), et par notre laboratoire accrédité ISO 17025. S'engager à ce que le système de management de la qualité soit efficace et vise l'amélioration continue.

La direction du service apporte son soutien total à ses collaboratrices et collaborateurs pour la mise en œuvre des objectifs de cette charte.

Pour la direction du Service de l'eau
Le chef de service



Sébastien Apothéloz

Lausanne, le 26 août 2020